

## NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES :

# NOUVELLE DONNE OU TOUR DE BONNETEAU ?

### GRANDE « INNOVATION » 2023...

Terminé la liste mensuelle diffusée sur l'intranet des collègues en CDI qui ont quitté la CELC !

Madame Paquet nous a expliqué que dorénavant, l'entreprise communiquera uniquement sur des éléments positifs !

Désormais, les salariés auront uniquement connaissance des entrées et des mobilités.

Quelle est la raison qui pousse la DRH à vouloir garder cette information secrète ?

/...

### REGARDER SANS NEGOCIER !

A la NAO du 2 février, Madame PAQUET s'est adressée aux organisations syndicales pour leur expliquer qu'il n'y avait **toujours rien à négocier ! Ce n'est toujours pas le moment...**

C'est dans ce contexte lunaire que s'est tenue la 3<sup>ème</sup> réunion dont l'unique message était : « **on regarde** », on ne négocie pas car on attend l'approbation des comptes 2022 par le Conseil d'Orientation et de Surveillance !

**Bref une réunion pour rien !**

« L'opération séduction » de Fouad CHEHADY consistant à se rendre dans les agences pour convaincre les salariés de s'engager derrière sa stratégie économique et leur promettre d'être le premier à vouloir partager les richesses produites par tous lorsque les résultats financiers de la CELC seront excellents est un leurre ! **Personne n'est dupe, personne n'y croit !**

Madame PAQUET nous explique que son regard est désormais fixé sur la Part Variable, les CESU, les Tickets Restaurant, les classifications, les promotions et la subvention du CSE... mais sans nous fournir le moindre détail !

### Comprenez bien la nuance entre « regarder » et négocier : un salarié a-t-il le droit de regarder son travail sans l'exécuter ?

Un point positif lors de cette réunion : les salariés pourraient verser leur intéressement 2022 sur leur PEE en parts sociales dont les modalités restent encore à préciser et sous réserve de la signature d'un avenant à l'accord en vigueur.

**Cette méthode inédite de « regarder » mais à ne pas négocier permet une nouvelle fois à la direction de gagner du temps... Ce procédé ne peut que nuire un peu plus à la motivation et l'implication des salariés.**



/...

Regarder des listes sans fin de départs de collègues connus et reconnus marque les esprits !

Les salariés expriment des préoccupations majeures reprises par SUD-Solidaires : L'augmentation générale des salaires et l'amélioration significative de leurs conditions de travail.

Si le Président ne répond pas à ces enjeux prioritaires dans le cadre de la NAO, la vague de départs n'est pas prête de s'arrêter ...

## LA DIRECTION DOIT REGARDER LA REALITE EN FACE !

De plus en plus de salariés démissionnent au regard des conditions de travail dégradées, parfois insoutenables et du manque de reconnaissance salariale, qui leur sont proposées.

La direction aurait dû **ACCELERER** les négociations lors de cette 3<sup>ème</sup> réunion et **proposer aux syndicats, sans temporiser, des mesures cohérentes qui répondent aux aspirations des salariés.**

Les propositions de SUD-SOLIDAIRES ne manquent pas sur les questions essentielles notamment sur l'urgence salariale et l'amélioration des conditions de travail. Nos principales revendications salariales sont connues de tous et toutes :

- **7% d'augmentation générale de salaire**
- **6 000 euros de PPV**

## LA DIRECTION DOIT « REGARDER » ET REFLECHIR A DEUX FOIS AVANT D'ENTAMER LA 4<sup>ÈME</sup> REUNION DE NAO PREVUE LE 2 MARS PROCHAIN !

# AUGMENTATION DES SALAIRES

## MAINTENANT !

Union syndicale  
**Solidaires**

### J'adhère

À retourner par mail : [sud.loirecentre@free.fr](mailto:sud.loirecentre@free.fr) ou par courrier interne : **PSX 45**

NOM.....  
 PRÉNOM.....  
 DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....  
 ADRESSE PERSONNELLE.....  
 PORTABLE PERSONNEL.....

EMAIL PERSONNEL.....  
 AFFECTATION.....  
 FONCTION.....  
 CLASSIFICATION.....  
 SALAIRE NET ANNUEL (pour calcul cotisation).....  
 PAIEMENT COTISATION : annuel / semestriel / trimestriel / mensuel

**Calcul de la cotisation annuelle :** Salaire mensuel net avant impôts x 13 x 0,40 % – Cette cotisation ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

**Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations** (mail et courrier postal) de la part du syndicat SUD-Solidaires BPCE, cochez cette case :

Les données recueillies à l'occasion de votre adhésion font l'objet d'un traitement par SUD Solidaires BPCE lui permettant de gérer votre demande d'adhésion. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant SUD Solidaires BPCE à l'adresse mail suivante : [sudbpce@gmail.com](mailto:sudbpce@gmail.com)

### Vos représentants SUD-Solidaires

Tristan GUERIN, Cécile GAMBERT, Damien PINSULT, Isabelle LEFEBVRE, Daniel MIHALYI, Florine BERHOUE, Laurent PERRAULT, Corinne RIGUIDEL, Jérôme TOURNOIS, Maryline BALLANGER, David GANDON, Alain QUESNE



### Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE  
Section Loire-Centre  
2, rue Lavoisier 45140 Ingré  
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29  
Code courrier PSX45  
[sud.loirecentre@free.fr](mailto:sud.loirecentre@free.fr)